

Papeete, le 27 AOUT 1991

Objet : Admission en qualité d'installateur en radiocommunications.

Monsieur,

Vous avez demandé le 15 juin dernier, votre admission en qualité d'installateur en radiocommunications.

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre candidature a été retenue et que vous êtes inscrit sur la liste des installateurs admis en radiocommunications, sous le numéro 91-06, dans la catégorie d'installations :

- Réseaux privés:
- Recherche de personnes 27 MHz
- Radiomaritime OD-OH (BLU)
- Radiomaritime OM (VHF)

Cette admission vous est concédée à titre permanent, sous réserve qu'aucun manquement grave à vos engagements soit relevé à votre encontre. Dans cette hypothèse l'admission pourrait vous être retirée, après une mise en garde non suivie d'effets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Haut-Commissaire
par délégation
Le Secrétaire Général
de la Polynésie Française



Raymond Vergne
Raymond VERGNE

Monsieur Bernard GALINA
COMPTOIR OCEANIEN
D'EQUIPEMENT
BP 1779 - PAPEETE